

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 20 mai au 10 juin 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Vallée de l'Eure »**

Deux observations sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure » ont été émises lors de la phase de consultation du public.

Une observation ne concerne pas la procédure de modification du site.

Une observation porte sur la non prise en compte de deux espèces avicoles, la pie-grièche-écorceur et la bondrée apivore, dans la zone spéciale de conservation « Vallée de l'Eure ».

Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.